

Charte d'utilisation du FabLab SIGMAke

Introduction

Cette charte a été élaborée afin de préciser aux utilisateurs du FabLab SIGMAke les conditions d'accès et d'utilisation des équipements. Toute personne utilisant les moyens du FabLab, quel qu'en soit le contexte (pédagogique ou personnel), ci-après nommée « Maker » devra signer la présente charte sans réserves. En cas de non-respect de la charte, le Maker se verra interdire de façon temporaire ou définitive, sans forme de compensation l'accès au FabLab.

1. Sécurité

Le Maker doit se conformer aux règles de sécurité générales listées ci-dessous et aux règles de sécurité spécifiques affichées sur certains équipements, ceci dans le but de garantir sa sécurité, celle des autres Makers, et celle des équipements.

Règles dans tout le FabLab :

- L'utilisateur doit s'assurer avant chaque utilisation de machine ou de matériel du bon fonctionnement de tous les dispositifs de sécurité et tester les arrêts d'urgence.
- L'opérateur est responsable de sa sécurité et doit stopper immédiatement toute action qu'il jugerait dangereuse pour lui-même, pour d'autres personnes, ou pour les équipements.
- L'utilisation du matériel ne peut se faire qu'en présence et sous la responsabilité d'un personnel habilité à encadrer ces travaux.
- Il est interdit de bloquer les dispositifs de sécurité des machines.
- Après chaque travail pensez à vous laver les mains.

Dans les zones usinage /assemblage et découpe /pliage/soudage:

- Le port de la blouse ou du bleu est obligatoire pour toute utilisation (même de courte durée) des matériels. Ce vêtement de sécurité doit être en coton, à manches longues, fermé par des boutons, et la ceinture doit être attachée.
- Le port des chaussures de sécurité est obligatoire
- Les jupes, collants et shorts sont interdits.
- Les écharpes, casquettes, foulards et bonnets doivent être retirés.
- Les cheveux longs doivent être attachés.

2. Accès et usages

a. Usage du FabLab

Le Maker s'engage à ne faire du FabLab qu'un usage à des fins académiques, de recherche, ou pour des projets personnels mais sans utilisation commerciale. Pour tout usage autre, un partenariat spécifique pourra être conclu avec SIGMA Clermont.

La philosophie générale d'un FabLab étant le partage des connaissances, le Maker est encouragé à diffuser ses créations en accès libre, toutefois il est possible de protéger son travail sous Licence Creative Commons Attribution 4.0.

b. Conditions d'accès

L'accès au Fab Lab et l'utilisation de ses équipements est conditionné à

- Une formation individuelle préalable dispensée par les responsables du FabLab sur les moyens choisis par le Maker en fonction de son projet, faite individuellement ou collectivement. Certaines sessions spécifiques peuvent être organisées pour l'utilisation académique du FabLab.
- La signature et le respect de la présente charte d'utilisation du FabLab.
- Le paiement, dans le cadre d'une utilisation pour des projets personnels d'un droit d'accès (voir §3).
- La fourniture d'une **attestation d'assurance responsabilité civile** dans le cadre d'une utilisation pour des projets personnels

c. Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture du FabLab sont affichés sur le calendrier sur le site web de SIGMAke

(www.sigmake.jimdo.com). Le FabLab est fermé pendant les périodes de fermeture de SIGMA Clermont. Il y a 3 types de sessions :

- Sessions projets académiques à l'emploi du temps :
Déterminées en fonctions des séances projets nécessitant des réalisations de pièces
- Sessions de formation ou de découverte
Affichées sur le calendrier du site web
- Sessions projets académiques ou personnels:
Mardi: 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h00
Mercredi: 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h00
Jeudi: 8h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Vendredi: 8h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00

Les travaux doivent se terminer 20 minutes avant la fin de chaque session, **les 20 dernières minutes étant consacrées au nettoyage et au rangement du FabLab.**

3. Usagers

L'accès au FabLab est ouvert aux catégories d'usagers suivantes :

- Élèves ingénieurs SIGMA Clermont, étudiants d'autres établissements d'enseignement supérieur
- Doctorants IP / LIMOS / ICCF
- Enseignants SIGMA Clermont et chercheurs IP / LIMOS / ICCF
- Personnel technique / administratif SIGMA Clermont, IP
- Personnel 2MATECH
- Associations
- Particuliers

Dans le cadre d'une **utilisation personnelle** les usagers devront s'acquitter d'un droit d'accès au FabLab. Les tarifs, pour 12 mois glissants à partir de la date du paiement, arrêtés au Conseil d'Administration de SIGMA Clermont sont listés ci-dessous. Ils pourront être revus chaque année. Le paiement se fait par chèque uniquement à l'ordre de « **l'Agent comptable INP** ».

- | | |
|--|----------------|
| • Élèves ingénieurs SIGMA Clermont | 30€ / 12 mois |
| • Doctorants IP / LIMOS / ICCF | 30€ / 12 mois |
| • Enseignants SIGMA Clermont et chercheurs IP / LIMOS / ICCF | 50€ / 12 mois |
| • Personnel technique / administratif SIGMA Clermont, IP | 50€ / 12 mois |
| • Personnel 2MATECH | 50€ / 12 mois |
| • Associations et clubs dépendant de SIGMA Clermont | 70€ / 12 mois |
| • Associations extérieures | 100€ / 12 mois |
| • Personnes extérieures | 70€ / 12 mois |

4. Utilisation des ressources

a. Conditions d'utilisation des ressources

Il est interdit de:

- Sortir un quelconque outil, matériel, consommable du FabLab sans autorisation des responsables
- Installer un logiciel sur les ordinateurs du FabLab, de quelque nature que ce soit
- Utiliser les équipements du FabLab pour un usage commercial et/ou non prévu par les conditions d'utilisation des logiciels et/ou équipements.

Le Maker doit respecter le matériel et les équipements mis à disposition en utilisant le matériel dans les conditions d'utilisation pour lesquelles il a été conçu (éviter d'utiliser un tournevis comme marteau, ou un pied à coulisse comme clef à molette par exemple) et en respectant les instructions fournies par le personnel et/ou les responsables du FabLab.

b. Propreté rangement

Après chaque utilisation ou session, tous les Makers doivent nettoyer et ranger l'ensemble du FabLab. Ils doivent faire attention à jeter aux endroits prévus à cet effet tous les déchets (métaux, plastiques, boissons, journaux gratuits, ...).

c. Casse matériel

En cas de casse d'outil ou de matériel, le Maker doit prévenir immédiatement le responsable présent, pour qu'à la session suivante, tous puissent trouver du matériel en bon état de fonctionnement.

d. Réservation matériel

Tout travail d'impression 3D, découpe/gravure laser, ... nécessitant une immobilisation du matériel supérieure à 2 heures doit faire l'objet d'une demande préalable par mail à sigmake@sigma-clermont.fr.

5. Sanctions éventuelles

Tout non-respect de cette charte sera sanctionné. Les Makers ne respectant pas les présentes règles pourront se voir refuser l'accès au FabLab temporairement ou définitivement (suivant la gravité et/ou en cas de récidive). Les Makers ayant fait l'objet d'une suspension de leur accès au Fablab ne pourront faire prévaloir d'aucune compensation. Les responsables du FabLab se réservent expressément le droit de refuser l'accès et/ou de restreindre l'accès au FabLab.

Engagement

La présente charte peut être révisée à tout moment par les responsables du Fablab. Les Makers seront informés des modifications du présent règlement par voie électronique (mail ou site web) et/ou d'affichage.

Je m'engage à utiliser le FabLab pour mon usage strictement non commercial

Je m'engage à respecter la présente charte et les règles d'utilisation des matériels

Je m'engage à suivre une formation et à utiliser en toute sécurité des machines du FabLab

Je m'engage à laisser propre l'atelier de travail que j'aurai utilisé et à ne laisser aucun déchet.

Le Maker

Prénom :

Nom :

e-mail :

Fait à Aubière le/...../.....

Signature

Le responsable du FabLab

Prénom : Benoit

Nom : Bellec

Benoit.creugny-bellec@sigma-clermont.fr

Fait à Aubière le/...../.....

Signature